

Ces cas de force majeure ne permettent en aucune façon à l'acheteur de résilier le marché, ni de nous réclamer quelque indemnité que ce soit pour retard ou toute autre forme de préjudice.

4. Les marchandises sont vendues en nos magasins où elles y sont agréées et/ou elles y seront tenues comme agréées.

Elles voyagent aux risques et périls du destinataire, même si les fournitures sont expédiées franco.

5. Dans tous les cas où nous prêtons nos emballages, ceux-ci doivent nous être retournés d'après nos instructions spéciales à nous réclamer chaque fois franco et tous frais compris et en parfait état de conditionnement et de propreté endéans le mois d'expédition.

Si les conditions reprises aux présentes ne sont pas réunies, nous nous réservons le droit de facturer nos emballages définitivement.

6. Les parties conviennent expressément que jusqu'à apurement complet du prix, les biens objet de la vente restent notre propriété exclusive.

Aussi longtemps que le paiement n'a pas eu lieu intégralement, l'acheteur n'est pas autorisé à les mettre en gage ou à les utiliser comme nantissement, dans le sens le plus large de ces termes.

Toutefois, de convention expresse, l'acheteur supportera les risques de perte de destination des dites marchandises dès que la livraison est effectuée.

En cas de non-paiement à l'échéance, l'acheteur est tenu, à 1^{ère} mise en demeure par nous, de retourner les marchandises non encore vendues ou n'ayant pas encore subi de transformations.

Toute réclamation quelconque doit être émise endéans les 8 jours de la réception de la marchandise. Elle doit être adressée directement à nos bureaux, par écrit et par recommandé, c'est-à-dire au siège de la firme, Rue de l'Arbre Saint-Michel, 89, 4400 Flémalle.

7. Toutes nos factures sont payables à Flémalle, sans frais pour nous.